

Argentine : encore un avortement approuvé par un juge – et la mobilisation catholique pour sauver l'enfant

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 6 avril 2010

Un nouveau cas de mineure violée et enceinte est [venue](#) devant les tribunaux argentins : cette fois, c'est dans le diocèse de San Carlos de Bariloche qu'une jeune fille de 17 ans a accusé son père et son oncle d'avoir abusé d'elle pendant six ans, et a réclamé un avortement dans le service gynécologique de l'hôpital de sa ville. Sa demande fut transmise à la direction générale des affaires juridiques du ministère de la Santé qui présenta l'affaire devant le tribunal. Celui-ci vient d'accomplir un pas supplémentaire par rapport aux décisions ordonnant récemment deux avortements sur mineures violées dans la province argentine de Chubut : cette fois ci, un juge, Martin Lozada, a décidé que la jeune fille n'avait besoin d'aucune autorisation pour avorter légalement puisque cela est permis de manière dérogatoire par le code pénal argentin en cas de viol.

« Ce n'est pas le juge qui habilite ou autorise l'interruption, mais la norme légale elle-même », a-t-il expliqué. Mais dans la mesure où cet avis repose sur une interprétation large de la loi, Martin Lozada a quand même pris la peine – pour éviter tout doute ou demeure – de dire qu'il se prononçait fermement pour l'avortement.

« L'avortement constitue un délit », a-t-il précisé, mais dans certains cas il est possible de « supprimer » la vie de la personne à naître « sans qu'une telle conduite soit punissable ». L'autorité sanitaire a « indûment judiciairisé une intervention qui devait rester dans sa sphère de compétence », ajoutait le juge, l'invitant « à l'avenir à assumer les obligations légales relatives à des questions aussi délicates ».

Oui : ici, l'obligation légale devient donc un devoir d'accéder à une demande d'avortement clairement formulée...

Un appel a été formé contre la décision par le défenseur des mineurs, Mme Paula Bisogna, qui représentait l'enfant à naître et qui réclamait la nomination d'un tuteur chargé de veiller aux intérêts du fœtus. Elle a également demandé que le juge Lozada soit récusé au profit d'un juge des Affaires familiales puisqu'il est en même temps chargé de juger les faits de viol subis par la mineure.

L'évêque de Bariloche, Mgr Fernando Maletti, a proposé d'aider la jeune fille et d'accueillir son enfant dans un foyer prêt à l'adopter : elle s'y oppose avec sa famille.

© [leblogdejeannesmits](#).

